



Assemblée générale

Distr. générale
4 novembre 2022
Français
Original : anglais

Soixante-dix-septième session
Point 138 de l'ordre du jour
Projet de budget-programme pour 2023

Projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie au siège de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, à Bangkok

Treizième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme pour 2023

I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général sur le projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie au siège de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) à Bangkok (A/77/330). À cette occasion, il a rencontré des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 28 octobre 2022.

2. Établi en application de la section VII de la résolution 76/246 A de l'Assemblée générale, le sixième rapport du Secrétaire général sur le projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie retrace les progrès accomplis depuis la présentation du précédent rapport sur la question.

II. Progrès accomplis dans l'exécution du projet

Coopération avec les États membres et le Gouvernement hôte

3. Le Secrétaire général indique que la CESAP continue de fournir régulièrement des mises à jour sur le projet et de solliciter des contributions volontaires auprès des États membres par l'intermédiaire du Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission et qu'elle se concerta avec les États membres dans le cadre de réunions bilatérales pour obtenir un soutien sous forme de contributions volontaires et de contributions en nature par la mise à disposition d'experts techniques en appui au projet. La CESAP



est restée en contact avec le Ministère des affaires étrangères de la Thaïlande afin de solliciter son assistance et son appui pour le projet (ibid., par. 25 à 31). **Le Comité consultatif sait gré au pays hôte de l'appui qu'il continue d'apporter à la CESAP et compte que le Secrétaire général continuera de collaborer avec le pays hôte et les États membres pour mener à terme ce projet en temps voulu.**

État des contributions volontaires

4. Le Secrétaire général indique que la CESAP a continué à solliciter des contributions volontaires auprès des États membres. En 2021, la CESAP a reçu un Volontaire des Nations Unies diplômé en génie civil pour six mois, grâce à un partenariat entre le programme des Volontaires des Nations Unies en Thaïlande et l'Université de technologie du Roi Mongkut à Thonburi. La CESAP étudie également les moyens de tirer parti des partenariats existants et d'en établir de nouveaux. Si plusieurs États membres ont initialement manifesté un intérêt et répondu à des demandes d'informations complémentaires, aucune autre offre concrète de contributions volontaires n'a été reçue (ibid., par. 32 et 33). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la Secrétaire exécutive de la CESAP avait sollicité, à travers une note verbale, des contributions volontaires de 53 États membres permanents et de 9 États membres associés de la CESAP. Le Comité a également été informé que les contributions volontaires seront inscrites à l'ordre du jour du comité des parties prenantes (voir par. 7 ci-dessous). **Le Comité consultatif encourage le Secrétaire général à poursuivre ses efforts pour mobiliser des contributions volontaires et des contributions en nature et compte que des informations supplémentaires sur le soutien et les conseils reçus du comité des parties prenantes figureront dans le prochain rapport d'activité.**

Effectifs du projet

5. On trouve dans le rapport du Secrétaire général des informations sur les effectifs du projet (ibid., par. 13 et 14). Sur les 13 emplois de temporaire initialement approuvés pour l'équipe de projet, 6 sont actuellement pourvus, 2 font actuellement l'objet d'une procédure de recrutement, 3 sont arrivés à échéance et n'ont pas été prolongés et 2 resteront vacants afin de limiter les frais de gestion du projet (ibid. et tableau 1).

6. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les deux postes vacants expireront à la fin de 2022 et que les fonds destinés à leur financement seraient utilisés pour deux autres emplois de temporaire dont le projet bénéficierait jusqu'en décembre 2023. On trouvera dans le tableau 1 ci-dessous des informations concernant les emplois de temporaire pour la gestion du projet depuis le début du projet en 2017.

Tableau 1
Emplois de temporaire pourvus depuis le début du projet

<i>Emplois de temporaire</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>	<i>2019</i>	<i>2020</i>	<i>2021</i>	<i>2022</i>	<i>Prévisions pour 2023</i>
Administrateur(trice) du projet (P-5)	Pourvu						
Ingénieur(e) de projet (P-4)	Pourvu						

<i>Emplois de temporaire</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>	<i>2019</i>	<i>2020</i>	<i>2021</i>	<i>2022</i>	<i>Prévisions pour 2023</i>
Ingénieur(e) du génie civil (technique de la construction) (P-3)	Pourvu	Pourvu	Pourvu	Pourvu	–	–	–
Ingénieur(e) chargé(e) des services des bâtiments et spécialisé(e) en mécanique, électricité et plomberie (AN)	–	–	Pourvu	Pourvu	Pourvu	Vacant depuis mars ; aucun recrutement prévu	–
Spécialiste de la logistique et de la coordination (AN)	–	–	Pourvu	Pourvu	Pourvu	Pourvu	Pourvu
Responsable de la sécurité du projet (AL)	–	–	Vacant	Vacant	Vacant	Recrutement en cours	Pourvu
Assistant(e) administratif(ive) et financier(ère) (AL)	Pourvu	Pourvu	Pourvu jusqu'en novembre	Vacant	Vacant	Pourvu depuis février	Pourvu
Agent(e) de sécurité sur place – locaux transitoires (AL)	–	–	–	–	Pourvu	Pourvu	Pourvu
Agent(e) de sécurité sur place – locaux transitoires (AL)	–	–	–	–	–	–	–
Assistant(e) informaticien(ne) sur place – locaux transitoires (AL)	–	–	Pourvu	Pourvu	Pourvu	Vacant depuis juin ; recrutement en cours	Pourvu
Assistant(e) informaticien(ne) sur place – locaux transitoires (AL)	–	–	–	–	–	–	–
Coordonnateur(trice) du projet (P-4), au Siège de l'Organisation des Nations Unies	Pourvu ; partage équitable des coûts entre la CESAP et la CEA	Pourvu ; partage équitable des coûts entre la CESAP et la CEA	Pourvu ; partage équitable des coûts entre la CESAP et la CEA	Pourvu ; partage équitable des coûts entre la CESAP et la CEA	Pourvu ; aucun coût n'a été supporté par la CESAP ^a	Pourvu ; aucun coût n'a été supporté par la CESAP ^a	Pourvu ; partage équitable des coûts entre la CESAP et la CEA
Spécialiste des achats (P-3)	Pourvu	Pourvu	Pourvu	Pourvu	Pourvu	–	–

Abbreviations : AL, agent(e) local(e) ; AN, administrateur(trice) recruté sur le plan national ; CEA, Commission économique pour l'Afrique ; CESAP, Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique.

(voir suite des notes page suivante)

(Suite des notes du tableau 1)

^a Le coût du Coordonnateur de projet (P-4) au Siège a été partagé à parts égales entre Africa Hall de la Commission économique pour l'Afrique et le projet de mise aux normes parasismiques de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique de 2017 à 2020. En 2021 et 2022, le poste a été partagé à parts égales entre Africa Hall et le projet des blocks A-J de l'Office des Nations Unies à Nairobi sur la base d'un examen global des besoins et de la progression des projets de construction connexes. Pour 2023, l'emploi de temporaire P-4 sera à nouveau partagé à parts égales entre Africa Hall et le projet de mise aux normes parasismiques. Les plans de dépenses des projets connexes ont été mis à jour en conséquence. L'emploi de temporaire est pourvu depuis 2017 et apporte un soutien important aux projets de construction en cours.

Responsabilité du projet

7. Le Secrétaire général indique dans son rapport que le sixième audit annuel du projet pour la période allant de mars 2021 à février 2022 a été réalisé en mars et avril 2022 par le Bureau des services de contrôle interne. L'audit a porté sur la gestion du projet, les activités d'achats et les mécanismes de gouvernance et de contrôle du projet. Le rapport contenait cinq recommandations qui ont été acceptées par la CESAP. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé des mesures prises par la CESAP pour mettre en œuvre les recommandations du Bureau, notamment les efforts faits pour compenser les augmentations connues des dépenses de personnel, les préparatifs pour l'élaboration d'un rapport sur les enseignements tirés concernant les achats en plusieurs étapes et l'inscription d'un point concernant les informations sur la gestion des risques et la demande d'appui et de conseils sur les contributions volontaires à l'ordre du jour du comité des parties prenantes. **Le Comité consultatif prend note des mesures prises par le Secrétaire général pour mettre en œuvre les recommandations des auditeurs et compte que de plus amples informations seront fournies dans le prochain rapport d'activité.**

Gestion des risques

8. Le Secrétaire général indique que la dernière analyse des risques selon la méthode de Monte-Carlo a été menée en juin 2022 et qu'elle a montré que la confiance dans la capacité à exécuter le projet dans les limites du budget approuvé, sans autre mesure d'atténuation des risques, avait augmenté, passant à environ 35 %, contre 27 % en 2021 et 20 % en 2020. Ce niveau de confiance devrait s'élever grâce à des mesures continues d'atténuation des risques à mesure que le projet avance, malgré les incertitudes touchant les taux de change, le coût élevé des systèmes infrastructurels, les changements demandés par la maîtrise d'ouvrage et les impondérables (ibid., par. 18 à 20 et figure I). **Tout en reconnaissant l'augmentation du niveau de confiance, le Comité consultatif note que le niveau de confiance reste faible alors même que le projet est en voie d'achèvement. Il recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de suivre constamment les risques liés au projet afin de s'assurer que le projet soit exécuté dans le respect du cahier des charges, du calendrier et du budget approuvés par l'Assemblée générale.**

9. Le Secrétaire général indique que l'inventaire des risques afférents au projet est mis à jour régulièrement et qu'il est entièrement coordonné avec le processus d'analyse selon la méthode de Monte Carlo. On dénombre actuellement 19 risques actifs et 2 risques potentiels, qui font l'objet d'une surveillance. Une comparaison des cinq principaux risques les plus récents recensés dans la dernière analyse de sensibilité des coûts est résumée dans le tableau 2.

Tableau 2
Comparaison des cinq principaux risques liés au projet

<i>Les cinq principaux risques antérieurs (A/75/235, par. 31.)</i>	<i>Les cinq principaux risques antérieurs (A/76/313, par. 27)</i>	<i>Les cinq principaux risques actuels (A/77/330, par. 24)</i>
1. Risque de change	1. Modifications imposées à l'échelon de la maîtrise d'ouvrage (spécifications techniques de dernière minute ou ajouts facultatifs au cahier des charges)	1. Mécanique, électricité et plomberie
2. Extérieur : revêtement en marbre et vitrage de la façade	2. Démarrage tardif des travaux en raison de la COVID-19	2. Modifications imposées à l'échelon de la maîtrise d'ouvrage (spécifications techniques de dernière minute ou ajouts facultatifs au cahier des charges)
3. Modifications imposées à l'échelon de la maîtrise d'ouvrage (spécifications techniques de dernière minute ou ajouts facultatifs au cahier des charges)	3. Risque de change	3. Extérieur : revêtement en marbre et vitrage de la façade
4. Mécanique, électricité et plomberie	4. Mécanique, électricité et plomberie	4. Coûts de construction – éléments préliminaires
5. Démarrage tardif des travaux en raison de la COVID-19	5. Gestion du projet	5. Éventuelles modifications ultérieures

10. À sa demande de précisions, il a été répondu au Comité consultatif que le risque de change ne figurait pas parmi les cinq principaux risques au cours de la période considérée en raison de l'appréciation du dollar des États-Unis par rapport au baht thaïlandais au cours du deuxième trimestre de 2022, lorsque l'analyse des risques selon la méthode de Monte Carlo a été réalisée. Il demeure cependant un risque inscrit dans l'inventaire des risques du projet et continuera à être surveillé et atténué pendant toute la durée du projet.

11. En ce qui concerne les modifications imposées à l'échelon de la maîtrise d'ouvrage, le Comité consultatif a été informé, comme suite à ses questions, que les modifications peuvent provenir du maître d'ouvrage ou de parties prenantes telles que les 11 divisions de la CESAP et environ 30 organismes, fonds et programmes qui louent des locaux à la CESAP et qui ont également des besoins opérationnels. Le Comité a également été informé, en réponse à ses questions, que les coûts découlant d'éventuels risques de variation à l'avenir pourraient être absorbés par le projet ou le maître d'œuvre, selon la nature de la variation et la partie responsable. En outre, l'équipe du projet gère étroitement le budget du projet afin de réduire les hausses éventuelles des coûts et de s'assurer que le fonds de réserve reste disponible pour couvrir ces éventuelles variations. **Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de continuer de gérer activement les modifications imposées à l'échelon de la maîtrise d'ouvrage et rappelle que tous frais supplémentaires occasionnés par des changements demandés à un stade avancé du projet par les locataires, qui pourraient être source de litiges, devraient être assumés par le locataire concerné et non par la CESAP. Le Comité**

recommande de nouveau que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de rendre compte des modalités arrêtées concernant les changements opérés par les locataires à un stade avancé, y compris pour ce qui est de l'information financière, dans son prochain rapport d'étape (voir également A/76/7/Add.8, par. 18).

Passation des marchés

12. Le Secrétaire général indique que la CESAP a mené à terme les activités d'invitation à soumissionner pour les principaux marchés relatifs au projet, notamment le marché relatif aux grands travaux de construction signé le 14 octobre 2021 ; le marché pour les services de déménagement et de logistique attribué en août 2021, qui restera en vigueur jusqu'à fin 2023 ; le marché pour les services de gestion des travaux attribué en septembre 2021 pour remplacer les services des phases 5 et 6 initialement assurés par le cabinet-conseil principal ; le marché pour la réalisation d'une étude sur les matières dangereuses et la prestation de services d'échantillonnage conclu en mars 2022 ; et le marché pour le mobilier de bureau attribué début 2022 à trois fournisseurs de mobilier, dans le cadre d'une activité conjointe entre la CESAP et la Commission économique pour l'Afrique (CEA) (A/77/330, par. 40 à 48). **Le Comité consultatif prend note de la conclusion des activités d'invitation à soumissionner pour les principaux marchés, y compris l'attribution du marché relatif aux grands travaux de construction après une stratégie révisée de passation de marchés en plusieurs étapes. Le Comité compte que de plus amples informations sur les enseignements tirés de la procédure de passation de marchés en plusieurs étapes, notamment sur ses avantages et ses inconvénients, figureront dans le prochain rapport d'activité.**

Matériaux et savoirs locaux et enseignements tirés

13. Le Secrétaire général indique que la CESAP a continué à exploiter les possibilités de tirer parti des savoirs locaux et des enseignements tirés dans les activités du projet. Il s'agit notamment de retenir les services spécialisés d'une experte agréée en matières dangereuses ayant des connaissances et une expertise en matière d'enlèvement et d'élimination des matières dangereuses, de bénéficier d'une expertise locale en ingénierie fournie par un Volontaire des Nations Unies et de recevoir un appui constant de l'Autorité métropolitaine de Bangkok (A/77/330, par. 34-35).

14. À sa demande de précisions, il a été répondu au Comité consultatif que l'équipe du projet utiliserait du marbre Saraburi thaïlandais provenant des carrières locales de la région de Saraburi pour la rénovation du revêtement en marbre et de la façade extérieure. Le Comité a également été informé que le marbre Saraburi thaïlandais est une solution de rechange appropriée, comparable en termes d'apparence et d'intégrité, à un coût bien inférieur à celui du marbre italien de Carrare d'origine, et que l'approvisionnement local éviterait le risque de coûts supplémentaires ou de retards dus à des perturbations des chaînes d'approvisionnement internationales.

15. Le Comité consultatif salue les mesures prises par le Secrétaire général pour tirer parti des connaissances et des matériaux locaux dans le projet. Le Comité compte que les enseignements tirés seront consignés et partagés afin qu'elles puissent être appliquées dans d'autres projets de construction des Nations Unies.

Analyse de la valeur

16. En ce qui concerne le marché pour les travaux de construction, le Secrétaire général a précédemment indiqué qu'un soumissionnaire qualifié avait été

recommandé pour l'attribution du contrat sur la base du principe établi du meilleur rapport qualité-prix. Dans son précédent rapport, le Secrétaire général a indiqué que les fluctuations des taux de change avaient entraîné une augmentation d'environ 2 millions de dollars par rapport au budget du projet initialement approuvé présenté au paragraphe 96 du document [A/71/333](#), pour un coût estimé à 40 019 000 dollars [[A/76/313](#), par. 27 (c)]. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, lorsque la CESAP avait relancé le deuxième appel d'offres pour les grands travaux de construction, il a été demandé à tous les soumissionnaires de faire des offres présentant des possibilités d'analyse de la valeur. Une fois que le soumissionnaire retenu a été recommandé pour l'attribution du marché et sur recommandation du Comité des marchés du Siège, la CESAP a engagé des négociations contractuelles et des exercices d'analyse de la valeur avec le soumissionnaire afin de ramener le prix de l'offre à une valeur entrant dans le budget de construction tel que prévu dans l'enveloppe budgétaire maximale approuvée par l'Assemblée générale. En conséquence, la valeur finale du contrat a été réduite de plus de 16 % par rapport à la valeur de l'offre initiale, sans compromettre le cahier des charges ou la qualité du projet ([A/77/330](#), par. 41). Ayant demandé des précisions, le Comité a reçu une liste détaillée des éléments d'analyse de la valeur et des économies de coûts qui en découlent (voir l'annexe au présent rapport). **Le Comité consultatif prend acte des mesures adoptées par la CESAP pour réduire les coûts du projet grâce à l'analyse de la valeur, et encourage le Secrétaire général à poursuivre ses efforts pour rechercher des gains d'efficacité, lorsque cela est possible, afin que le projet soit achevé dans les limites du budget, du cahier des charges et du délai approuvés.**

Appel d'offres conjoint Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique-Commission économique pour l'Afrique

17. En ce qui concerne le marché relatif au mobilier de bureau, un appel d'offres a été lancé conjointement par la CESAP et la CEA, afin de répondre aux besoins communs en mobilier des deux Commissions et de réaliser des économies d'échelle ([A/77/330](#), par. 48). À sa demande de précisions, le Comité consultatif a été informé que la CESAP et la CEA avaient établi un ensemble commun de spécifications et de critères d'évaluation technique et que les deux entités ont fait partie du groupe d'évaluation technique. Le Comité a également été informé, en réponse à ses questions, que l'invitation à soumissionner avait été émise le 15 novembre 2019, le cahier des charges comportant 10 lots distincts (5 par site), et que les soumissionnaires étaient autorisés à soumettre des offres pour l'un quelconque ou tous les lots de mobilier pour l'un des sites ou pour les deux. À sa demande de précisions, il a été répondu au Comité qu'à la date et à l'heure de clôture de l'appel d'offres, 12 soumissionnaires avaient présenté des offres et que, par la suite, 5 contrats avaient été conclus pour la CESAP et la CEA. **Le Comité consultatif note les efforts déployés par le Secrétaire général pour regrouper les besoins en mobilier de bureau de la CESAP et de la CEA en un seul appel d'offres afin de réaliser des économies d'échelle et compte que les enseignements tirés de cette opération seront consignés pour être éventuellement appliqués à d'autres projets de construction de l'ONU.**

Services de conseil

18. Le Secrétaire général indique qu'en plus du marché pour les principaux travaux de construction, la CESAP a passé plusieurs marchés de fourniture de services de conseil pour combler les lacunes en termes de capacité et d'expertise au sein de l'équipe de projet. Il s'agit notamment : a) de consultants en gestion des travaux de construction ; b) de consultants en conception parasismique ; c) de cabinets de conseil

indépendants en gestion des risques ; d) d'une experte agréée en matières dangereuses ; e) de services de déménagement et de stockage ; et f) de consultants en architecture et en ingénierie des coûts (ibid., par. 49 à 59).

19. À sa demande de précisions, le Comité consultatif a été informé que le principal cabinet-conseil basé en Espagne a réalisé la conception du projet et qu'en septembre 2021, un marché avait été passé avec un cabinet local pour la gestion de la construction et les phases de clôture et pour la fourniture sur demande de services de conception, remplaçant effectivement le principal cabinet-conseil qui devait initialement fournir les services pour la gestion de la construction et les phases de clôture du projet. La CESAP a décidé de faire appel à un cabinet local qui a déjà géré et réalisé des projets de construction similaires en Thaïlande pour un bon rapport coût-efficacité. Les honoraires proposés par le principal cabinet de conseil en conception pour la gestion de la construction de la phase 5 étaient d'un montant « à ne pas dépasser » de 831 480 euros et de 194 160 euros pour les activités de clôture de la phase 6, alors que le coût total prévu pour le cabinet-conseil local pour les phases 5 et 6 était de 1 146 300 dollars. Ayant demandé des précisions, le Comité a également été informé que le personnel du principal cabinet-conseil aurait été largement insuffisant pour un projet de cette ampleur. Bien que le coût financier du cabinet local semble initialement plus élevé que le montant « à ne pas dépasser » du principal cabinet-conseil, le cabinet local fournit une main-d'œuvre et un niveau d'effort suffisants et, par conséquent, un meilleur rapport qualité-prix.

20. Le Comité consultatif a également été informé, comme suite à ses questions, que la CESAP avait fait savoir au principal cabinet-conseil que ses services ne seraient pas utilisés conformément à l'option dont dispose la CESAP en vertu du contrat. Néanmoins, le principal cabinet-conseil conserve toujours la responsabilité de la conception et la CESAP est actuellement en consultation pour conclure officiellement un accord à ce sujet. **Le Comité consultatif compte que toutes les mesures seront prises pour faire en sorte que la résiliation du contrat du principal cabinet de conseil en conception n'entraîne pas de litiges ni d'autres responsabilités pour l'ONU.**

Experte agréée en matières dangereuses

21. Dans son rapport, le Secrétaire général indique que la CESAP a fait appel aux services d'une experte agréée en enlèvement de matériaux dangereux et de son équipe de l'Université Mahidol en Thaïlande pour superviser l'enlèvement des matériaux contenant de l'amiante dans le bâtiment du secrétariat, dans le cadre du projet de mise aux normes parasismiques, ainsi qu'à d'autres endroits dans les locaux de la CESAP, conformément aux résultats de la deuxième enquête sur les matériaux dangereux réalisée en 2021 (ibid., par. 55). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la CESAP a communiqué le rapport de la première enquête sur les matières dangereuses au maître d'œuvre et a demandé que le cahier des charges et le coût du désamiantage figurent dans l'offre. Le maître d'œuvre n'a pas facturé de frais supplémentaires pour l'enlèvement des matières dangereuses après avoir reçu le rapport final.

Activités de planification et de conception

Projet pilote d'espace de travail modulable

22. Le rapport du Secrétaire général fournit des informations sur la mise en œuvre du projet pilote d'espace de travail modulable dans le nouveau bâtiment accueillant les locaux transitoires sur place. Les locaux transitoires contiennent une centaine de postes de travail, qui sont utilisés par 328 occupant(e)s sur la base d'un taux d'occupation de 30 %. On y trouve du mobilier, des unités de rangement mobiles, des

casiers individuels et des espaces d'appui tels que des salles de réunion (ibid., par. 62 et 63). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le faible taux d'occupation a été déterminé sur la base du nombre réel de sièges disponibles dans les locaux transitoires pour les 321 membres du personnel qui ont dû quitter le bâtiment du secrétariat pour faciliter la méthode de construction accélérée. Le Comité a également été informé, en réponse à ses questions, que le taux d'occupation de 30 % était une mesure temporaire rendue nécessaire par le manque d'espace de bureau sur place pendant la construction et qu'à l'époque, la CESAP se trouvait dans la phase 1 de la réponse à la maladie à coronavirus (COVID-19), où le nombre de fonctionnaires présents chaque jour sur place ne devait pas dépasser 20 %. Le taux d'occupation prévu est plus proche de 80 %, comme c'est le cas de nombreux autres lieux d'affectation.

Questions diverses

Accessibilité

23. Dans son rapport, le Secrétaire général indique que les travaux de rénovation du bâtiment du secrétariat comprendront des mesures visant à assurer l'accessibilité. Les aspects non couverts par le projet seront pris en charge dans le cadre de la feuille de route sur l'accessibilité élaborée par la CESAP conformément à la résolution 70/170 de l'Assemblée générale et à la suite d'une étude des locaux de la CESAP menée par des spécialistes de l'accessibilité en 2017. La conception du projet a été guidée par les principes des directives d'accessibilité universelle et s'est référée à la législation thaïlandaise, aux meilleures pratiques des Nations Unies et au code australien de conception intérieure. Les caractéristiques d'accessibilité incorporées dans le projet sont les suivantes : a) l'adaptation des zones publiques du bâtiment pour qu'elles soient accessibles aux personnes touchées par un handicap moteur ; b) des meubles et accessoires ergonomiques tenant compte des personnes handicapées ; c) des outils informatiques dotés de dispositifs d'accessibilité ; d) des transports verticaux avec des commandes accessibles en fauteuil roulant et des instructions vocales et en braille sur les tableaux de commande, qui ont déjà été livrés en dehors du cadre du projet par le Groupe de la gestion des installations de la CESAP ; et, e) les éléments nécessaires pour l'évacuation d'urgence des personnes souffrant de handicaps physiques, visuels ou auditifs (ibid., par. 69).

Participation des femmes au projet

24. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la plupart des postes clés du projet étaient actuellement occupés par des femmes, notamment ceux de maîtresse d'ouvrage, de directrice de projet et de responsable de projet, sans compter que d'autres sont des employées et des consultantes. Le Comité a en outre été informé, en réponse à ses questions, qu'après le succès du partenariat avec la première femme ingénieur Volontaire des Nations Unies en 2021, la CESAP continuerait à promouvoir l'engagement de femmes ingénieurs et architectes qualifiées et méritantes pour travailler sur le projet, et que le Groupe des achats de la CESAP poursuivait ses efforts pour accroître la participation des entreprises appartenant à des femmes et encourager une plus large participation des femmes parmi ses entrepreneurs et consultants. Le Comité a pris note de la participation des femmes au projet, y compris aux postes de direction.

Gains d'efficacité énergétique

25. Dans son rapport, le Secrétaire général indique que le projet vise à réduire la consommation d'énergie de 16 % à 18 % et à réduire les coûts de maintenance à long terme grâce à a) une nouvelle façade ; b) au remplacement du revêtement en marbre

détérioré des murs extérieurs et à la modernisation de la toiture ; c) à la modernisation du système de ventilation mécanique ; et d) aux nouveaux systèmes électriques. Tous les nouveaux systèmes sont intégrés dans le dispositif existant de surveillance des bâtiments afin de permettre à la CESAP de contrôler les performances et l'utilisation pour garantir la conformité avec son cadre de gestion environnementale. Il est prévu que la consommation d'énergie soit réduite du point de référence de 2019, soit 3,04 GWh par an, à environ 2,205 GWh par an après l'achèvement du projet. La réduction prévue de la consommation annuelle est de 0,83 GWh par an, ce qui dépasse l'objectif d'économie d'énergie de 16 % à 18 %. Les économies sont indiquées en GWh (1 000 000 kWh) et n'ont pas été traduites en valeur monétaire (ibid., par. 70 à 72). **Le Comité consultatif compte que les informations sur la réduction prévue de la consommation d'énergie, y compris les économies attendues sur le coût des services publics de distribution, seront fournies dans le cadre du prochain rapport d'étape.**

État d'avancement des travaux de construction

26. Dans son rapport, le Secrétaire général indique que la CESAP a opté pour un calendrier de construction accéléré couvrant une période plus courte de 24 à 30 mois, les principaux travaux devant être achevés en décembre 2023. Dans son rapport [A/71/333, par. 51, option C c)], il est indiqué que la phase de construction de l'option C approuvée par l'Assemblée générale devait comporter quatre cycles de travaux d'une durée de 12 mois chacun, soit quatre ans au total. À sa demande de précisions, il a été répondu au Comité que le maître d'œuvre a accepté un calendrier de construction accéléré de 27 mois, comme suit : 2 mois pour la phase préalable à la construction ; 24 mois pour la construction et 1 mois pour la démobilisation. Conformément au contrat de construction signé en octobre 2021, les travaux seront entrepris en quatre phases : les phases 1A et 1B, qui concernent le bloc B du bâtiment du secrétariat et une partie du noyau central, devraient être achevées en décembre 2022 ; les phases 2A et 2B, qui concernent la tour du bloc A, une partie du noyau central et les travaux de mise aux normes parasismiques du bâtiment des services, devraient être achevées en décembre 2023 (A/77/330, par. 73 à 83).

Calendrier du projet

27. Dans son rapport, le Secrétaire général indique que la CESAP a émis un avis de lancement pour les phases 1A et 1B en novembre 2021, et que les travaux de construction ont commencé en novembre 2021. Au 31 juillet 2022, les travaux du bloc B de la phase 1 sont achevés à 40 %, et une part substantielle de la phase 1 devrait être achevée en décembre 2022. Les travaux de la phase 2 devraient être achevés au début de décembre 2023. La clôture du projet devrait commencer en décembre 2023 et se prolonger jusqu'au début de 2024 (ibid., par. 83 et 84). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'à l'heure actuelle, on ne s'attendait pas à un retard dans le calendrier de construction. Le Comité a également été informé que, bien que la phase de clôture du projet débordé sur le premier trimestre de 2024, elle n'entraînerait pas de coûts supplémentaires pour le projet car les activités de clôture seraient intégrées dans la Division de l'administration de la CESAP, notamment par le Groupe de la gestion des installations et la Section des technologies de l'information et de la communication et du développement. Le maintien de l'équipe de gestion du projet au-delà du 31 décembre 2023 n'était pas envisagé. **Le Comité consultatif compte que des informations à jour seront communiquées à l'Assemblée générale au moment où celle-ci examinera le présent rapport. Le Comité recommande que l'Assemblée prie le Secrétaire général de fournir des informations supplémentaires sur l'approche proposée pour intégrer les activités de clôture dans la Division de**

l'administration de la CESAP après l'achèvement prévu du projet et de s'assurer qu'il n'y aura pas de besoins supplémentaires au titre du chapitre 19 du projet de budget-programme pour 2024.

Revenus locatifs

28. Dans son rapport, le Secrétaire général indique que les taux de location pour 2020-2021 ont été maintenus pour 2022 et 2023, à 264 dollars le mètre carré par an pour les organismes, fonds et programmes des Nations Unies et à 288 dollars le mètre carré pour les autres entités locataires. Sur la base de l'enquête d'évaluation des loyers pour 2024-2025 et au-delà, achevée en septembre 2021, les taux en bath thaïlandais s'élèvent à l'équivalent de 288 dollars et 300 dollars, respectivement (ibid., par. 87 à 89). À sa demande de précisions, il a été répondu au Comité que les taux pour 2024 à 2025 seront réévalués en octobre 2022 pour prendre en compte les effets de facteurs tels que la COVID-19 et la demande perçue d'espaces de bureau en 2024 sur la base des taux actuels du marché. Les organismes se sont fermement engagés à louer les 1 800 mètres carrés prévus dans le bâtiment du secrétariat grâce aux 20 % de gains d'efficacité d'occupation de l'espace dès qu'ils seront disponibles, ce qui représenterait un revenu locatif supplémentaire de 540 000 dollars par an, sur la base d'un taux de 288 dollars le mètre carré.

III. Dépenses et coûts prévus

Dépenses effectives et montant estimatif des dépenses pour le reste de l'année 2022

29. L'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant total de 29 116 600 dollars pour le projet pour la période 2017-2022. Au 31 juillet 2022, le montant cumulé des dépenses s'élevait à 17 611 400 dollars et les dépenses prévues pour le reste de l'année 2022 ont été estimées à 7 713 500 dollars. Au 31 juillet 2022, un solde de 3 791 700 dollars devrait rester inutilisé à la fin de 2022, ce qui s'explique par les retards dans le démarrage des principaux travaux de construction, dus en partie à la pandémie de COVID-19 (ibid., par. 90 et 91, et tableau 5). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif s'est vu fournir l'état actualisé des dépenses au 30 septembre figurant dans le tableau 3.

Tableau 3

Dépenses effectives au 30 septembre 2022 et dépenses prévues pour la période allant d'octobre à décembre 2022

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Crédits approuvés pour la période 2017-2022</i>	<i>Montant cumulé des dépenses au 30 septembre 2022</i>	<i>Dépenses prévues du 1^{er} octobre au 31 décembre 2022</i>	<i>Montant estimatif total des dépenses pour 2017-2022</i>	<i>Montant estimatif du solde inutilisé à la fin de 2022</i>
	(a)	(b)	(c)	(d) = (b) + (c)	(e) = (a) - (d)
Chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien)					
1. Coûts de construction	16 638,4	15 405,1	526,3	15 931,4	707,0
2. Services de spécialistes (consultant(e)s)	3 920,8	3 505,9	239,6	3 745,5	175,3
3. Augmentation des coûts	2 219,8	–	871,6	871,6	1 348,2

	Crédits approuvés pour la période 2017-2022	Montant cumulé des dépenses au 30 septembre 2022	Dépenses prévues du 1 ^{er} octobre au 31 décembre 2022	Montant estimatif total des dépenses pour 2017-2022	Montant estimatif du solde inutilisé à la fin de 2022
	(a)	(b)	(c)	(d) = (b) + (c)	(e) = (a) - (d)
4. Réserve pour imprévus	1 219,6	–	–	–	1 219,6
Total partiel (chapitre 33)	23 998,6	18 911,0	1 637,5	20 548,5	3 450,1
Chapitre 19 (Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique)					
5. Gestion du projet	5 118,0	4 577,2	199,2	4 776,4	341,6
Total partiel (chapitre 19)	5 118,0	4 577,2	199,2	4 776,4	341,6
Total	29 116,6	23 488,2	1 836,8	25 324,9	3 791,7

30. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le solde non dépensé n'impliquait pas un retard dans le projet et que, bien qu'il ait été prévu que le contrat de construction serait signé au troisième trimestre de 2021 (voir [A/76/313](#), par. 42), l'attribution effective du contrat avait eu lieu au quatrième trimestre de 2021. Le Comité a également été informé que les besoins en ressources prévus pour 2022 étaient basés sur la première date de début de contrat et qu'en outre les factures du maître d'œuvre accusaient un léger retard par rapport à la facturation prévue, sur laquelle se fondent les calculs des dépenses prévues. Le Comité a été en outre informé que le Secrétaire général prévoyait un volume élevé de factures à la fin de 2022 et au début de 2023, lorsque les travaux prendront de l'ampleur, ce qui absorberait le solde non utilisé. **Le Comité consultatif compte que des informations à jour concernant les dépenses et le solde inutilisé du projet seront communiquées à l'Assemblée générale au moment où celle-ci examinera le présent rapport.**

Réserve pour imprévus

31. En ce qui concerne l'utilisation du fonds de réserve, le Secrétaire général indique dans le rapport ([A/77/330](#), annexe III) que le solde actuel du fonds de réserve est de 1 051 000 dollars (voir le tableau 4). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, bien que le projet arrive à mi-parcours en décembre 2022, il était encore trop tôt pour prédire si les fonds de réserve non utilisés resteront au niveau actuel.

Tableau 4

Utilisation de la réserve pour imprévus (dépenses et fonds préaffectés)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>A/75/235</i>	<i>A/76/313</i>	<i>Rapport actuel</i>	<i>Total</i>
Réserve approuvée pour couvrir l'augmentation des coûts	–	–	–	3 889,1
Retraits				
1. Part des coûts de construction	–	(0,1)	(404,8)	(404,9)
Solde disponible pour couvrir l'augmentation des coûts	–	(0,1)	(404,8)	3 484,2

	A/75/235	A/76/313	Rapport actuel	Total
Réserve pour imprévus approuvée	–	–	–	3 194,0
Retraits				
1. Déficits budgétaires au titre de la gestion du projet	(192,0)	(316,4)	(286,6)	(795,0)
2. Déficits budgétaires au titre des services de spécialistes	–	(1 170,4)	(80,8)	(1 251,2)
3. Variations des coûts de construction	–	–	(97,2)	(97,2)
Solde disponible de la réserve pour imprévus	(192,0)	(1 486,8)	(464,6)	1 051

Augmentation des coûts

32. En ce qui concerne l'utilisation des fonds au titre de l'augmentation des coûts, le Comité consultatif a été informé, comme suite à ses questions, que l'augmentation prévue des coûts commerciaux entre 2016, date à laquelle le budget du projet a été établi, et la date de construction avait été calculée et ajoutée au budget du projet pour tenir compte de l'inflation des coûts de construction. Ces coûts font partie du montant du marché attribué et des paiements dus au maître d'œuvre. Le Comité a également été informé que le total des fonds au titre de l'augmentation des coûts a été utilisé par le projet pour les principaux travaux de construction en 2021, 2022 et 2023 et que le retrait plus important de la réserve au titre de l'augmentation des coûts pour 2022 et 2023 était dû au fait que les montants les plus importants des coûts de construction seront dépensés pendant cette période.

Ressources nécessaires pour 2023

33. Dans son rapport, le Secrétaire général indique que le total des dépenses prévues pour 2023 s'élève à 14 694 100 dollars, dont : a) 898 100 dollars au titre du chapitre 19 (Développement économique et social en l'Asie et dans le Pacifique), pour les postes de l'équipe de projet ; et b) 13 796 000 dollars au titre du chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien), pour les principaux travaux de construction, y compris le mobilier et les agencements, les services de spécialistes, l'augmentation des coûts et les provisions pour imprévus. Le Secrétaire général indique également que le solde non utilisé prévu, au 31 juillet, de 3 791 700 dollars à la fin de 2022 (voir également par. 29 ci-dessus) sera reporté pour compenser une partie des ressources nécessaires pour 2023. Le montant net des ressources demandées pour 2023 s'établira donc à 10 902 400 dollars, à savoir : a) 556 500 dollars au titre du chapitre 19 et b) 10 345 900 au titre du chapitre 33 (ibid., par. 93).

IV. Conclusion

34. Le Secrétaire général formule ses recommandations sur les mesures que l'Assemblée générale est invitée à prendre au paragraphe 95 de son rapport. **Sous réserve des recommandations et observations formulées dans le présent rapport, le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale :**

a) **Prenne note du rapport ;**

b) **Ouvre un crédit de 10 902 400 dollars pour 2023, dont 556 500 dollars au titre du chapitre 19 (Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique) et 10 345 900 dollars au titre du chapitre 33 (Travaux de construction, transformation, amélioration des locaux et gros travaux d'entretien) du projet de budget-programme pour 2023, qui sera imputé sur le fonds pour imprévus.**

Annexe

Analyse de la valeur

<i>Analyse de la valeur acceptée avant l'attribution du contrat</i>			<i>Economies :</i>		
<i>Article/élément de construction :</i>	<i>Variation</i>	<i>Coût initial en bhat</i>	<i>Bhat</i>	<i>Dollars des États-Unis</i>	
1	Peinture texturée sur la façade	Passage à une autre marque	20 937 959	(15 350 791)	(472 914)
2	Fenêtres et cadres	Passage à une marque locale	69 314 592	(21 072 439)	(649 182)
3	Toit	Passage à une marque locale	6 654 394	(1 078 073)	(33 212)
4	Cloisons en plaques de plâtre	Changer de marque	5 909 360	(237 405)	(7 314)
5	Cloisons vitrées	Changer de marque de vitrage	32 968 919	(6 093 119)	(187 712)
6	Portes en bois	Changer de marque	21 836 539	(5 643 412)	(173 857)
7	Portes résistantes au feu	Changer de marque	8 671 500	(5 456 250)	(168 091)
8	Cloisons des toilettes	Changer de marque	1 897 860	(569 358)	(17 540)
9	Panneau de séparation résistant au feu	Modification des besoins en matériaux	30 042 109	(15 231 076)	(469 226)
10	Plafond	Changement de marque et des besoins en matériaux	34 545 840	(6 580 160)	(202 716)
11	Protection contre l'incendie des structures	Changement d'épaisseur (selon les spécifications techniques du fabricant)	16 892 118	(3 823 319)	(117 786)
12	Conduites résistantes au feu	Passage à une marque locale	2 484 721	(512 520)	(15 789)
13	Silencieux	Changer de marque	3 884 202	(2 000 000)	(61 614)
14	Conduite de climatisation	Changer de matériau	28 436 777	(7 231 652)	(222 787)
15	Chaise d'évacuation	Supprimé par la CESAP	1 648 350	(1 648 350)	(50 781)
16	Système d'éclairage	Changer de marque	4 367 792	(1 159 296)	(35 715)
17	Gaine	Changer de matériau	7 785 967	(1 835 812)	(56 556)
18	Tableau de distribution intelligent	Changer de matériau	20 750 117	(4 500 000)	(138 632)
19	Finition des plateaux de câble	Changer la finition des plateaux	18 034 378	(3 957 750)	(121 927)
20	Alimentateur principal	Changer le type de câblage	5 469 057	(307 095)	(9 461)
21	Système d'alimentation électrique	Changer le type de câblage	5 167 776	(518 930)	(15 987)
22	Échelonnement d'appoint	Bloc B Entièrement libéré – calendrier accéléré pour la construction de jour	3 000 000	(3 000 000)	(92 421)
23	Enlèvement des stucs	Réduire l'ampleur de l'enlèvement	6 003 747	(4 805 554)	(148 045)
24	Espace détente comptoir, revêtement de sol	Changer de fournisseur	5 447 230	(3 893 830)	(119 958)
25	Tableaux électriques	Changer le type de tableau	25 250 117	(9 000 000)	(277 264)
26	Conduit de bus	Changer de matériau	4 596 640	(2 000 000)	(61 614)
Total partiel			391 998 060	(127 506 191)	(3 928 102)
Frais généraux et bénéfices 10,5 %			41 159 796	(13 388 150)	(412 451)
Total			433 157 856	(140 894 341)	(4 340 553)

<i>Analyse de la valeur acceptée avant l'attribution du contrat</i>			<i>Economies :</i>	
<i>Article/élément de construction :</i>	<i>Variation</i>	<i>Coût initial en bhat</i>	<i>Bhat</i>	<i>Dollars des États-Unis</i>
27	Ajout d'une variante : exclure du prix du contrat les travaux de finition et les travaux d'infrastructure mécanique, d'installations électriques et de plomberie d'un demi-étage et les travaux de finition uniquement d'un demi-étage	18 796 839	(18 796 839)	(554 806)
28	Ajout d'une variante : exclure du prix du contrat le marbre pour la façade des murs de liaison	11 906 163	(11 906 163)	(351 422)
Total partiel		30 703 002	(30 703 002)	(906 228)
Frais généraux et bénéfices 10,5 %		3 223 815	(3 223 815)	(36 899)
Total		33 926 817	(33 926 817)	(943 127)
29	Analyse de la valeur : changer les murs d'extrémité en marbre Saraburi 400x800x20 mm et structure de support verticale galvanisée	105 206 507	(24 804 149)	(732 118)
Total partiel		105 206 507	(24 804 149)	(732 118)
Frais généraux et bénéfices 10,5 %		Inclus	Inclus	Inclus
Total		105 206 507	(24 804 149)	(732 118)
30	Incidence de la maladie à coronavirus (COVID 19) sur le coût d'expédition des matériaux – augmentation du coût entre la date de l'offre et la date de signature du contrat	0	25 262 576	778 268
Total partiel			25 262 576	778 268
Frais généraux et bénéfices 10,5 %			Sans objet	Sans objet
Total		–	25 262 576	778 268
Montant final du contrat			839 999 000	24 793 359
31	Ajuster pour les éléments du contrat de construction générale, qui ne font pas partie de la portée du SMP et qui ne sont pas financés par le projet SMP :	0	25 262 576	778 268
31.1	Fosse septique		(8 770 632)	(335 769)
31.2	Utilisation à long terme du rez-de-chaussée du bloc A		(4 545 000)	(150 000)
Total partiel			(14 713 773)	(485 769)
Frais généraux et bénéfices 10,5 %		Inclus	Inclus	Inclus
Total		–	(14 713 773)	(485 769)
Budget final du projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie en montant du contrat			825 285 227	25 279 128